



Formation continue Loi Alur 100 % e-learning

Durée : 7 heures

| Public concerné : Professionnel

Pré-requis :

Afin de suivre dans les meilleures conditions la formation Loi Alur, il convient de posséder le matériel nécessaire :

- Une connexion internet
- Un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone...)

Pour quoi ?

La formation Alur continue obligatoire de 7h permet à tous les professionnels de l'immobilier assujettis à l'impératif de se former aux modules sur la **non-discrimination à l'accès au logement** et la **déontologie** au cours des trois années d'exercice de la profession.



Les obligations de la loi Alur, pour qui ?



Les détenteurs de la carte professionnelle d'agent immobilier ou le représentant légal d'une agence immobilière qui peuvent être les salariés habilités à faire une négociation ou un engagement pour le compte de l'établissement nommé

Les dirigeants d'un réseau, agence ou bureau intervenant dans l'immobilier

Les agents commerciaux qui travaillent pour le compte des négociateurs immobiliers ou appartiennent à des réseaux de mandataires immobiliers titulaires de la carte professionnelle

Tous ceux qui exercent les métiers de transaction immobilière, l'administration de patrimoines et des syndicats de copropriété

Objectifs de la formation



Se mettre en conformité avec les exigences posées par les lois Alur et Hoguet en suivant les modules obligatoires de déontologie et de non-discrimination à l'accès au logement



Actualiser et maintenir vos connaissances et vos compétences sur le secteur immobilier et ses problématiques



Renouveler votre carte professionnelle d'agent immobilier ou obtenir l'attestation collaborateur



Les formations sont des formations complètes qui permettent de valider plus que quelques modules de compétences et offrent une véritable capacité à pratiquer une activité professionnelle spécialisée.



Les documents remis à l'issue de la formation



Attestation de formation
Loi Alur 7h

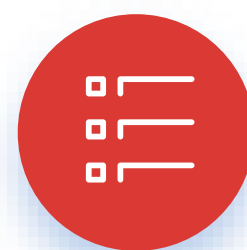


Attestation d'assiduité sous
forme de relevé de connexions

Votre principal intervenant



Christophe Probst, responsable de la formation et des contenus pour Courtage-Academy.com. Formateur expert.



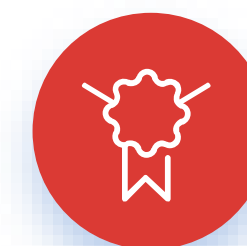
Responsable commercial et formateur officiel des courtiers et mandataires chez Cyberpret.com (acteur majeur du courtage en prêt immobilier depuis 20 ans)



+ de 10 ans d'expériences en tant que courtier immobilier et responsable commercial



Ancien conseiller en gestion de patrimoine



Domaines d'expertises :
• Crédits
• Banque-Assurance

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Notre programme de formation en ligne est conçu pour être pratique et accessible à tous les participants. Les modules de formation comprennent des articles actualisés, des références légales, ainsi que des cas pratiques, des exemples chiffrés et des situations concrètes. Cela permet aux participants de comprendre et d'appliquer les connaissances entourant le secteur du logement et des prérogatives de la loi Alur.

Tutorat et accompagnement

Courtagé Academy offre des formations en ligne avec un suivi personnalisé pour chaque stagiaire. Les apprenants peuvent contacter leur formateur à tout moment via un chat en direct, une messagerie mail ou une ligne téléphonique dédiée. Un spécialiste métier peut également être sollicité à tout moment pour accompagner les stagiaires tout au long de leur formation.

Si vous souhaitez suivre une formation en courtage en ligne avec un suivi personnalisé, alors Courtagé Academy est la solution idéale pour vous !

Contactez-nous à cette adresse formation@courtage-academy.com si vous rencontrez le moindre problème technique.

Test final de validation

Chaque module de la formation Alur 7 s'assortit d'un test final sous la forme d'un QCM afin de valider entièrement votre apprentissage.

La réussite de votre formation Alur s'obtient grâce à une moyenne de score d'au moins 70 % de bonnes réponses à l'ensemble des tests que vous réaliserez.



Fonctionnement de notre Academy

La formation Loi Alur de Courtage Academy est une formation en ligne flexible et personnalisée. Vous bénéficiez d'un accès illimité aux cours que vous pouvez démarrer dans l'ordre que vous souhaitez.

Nos formateurs sont disponibles pour vous offrir un suivi personnalisé en temps réel, permettant de détecter rapidement toute difficulté éventuelle et de trouver des solutions adaptées à vos besoins.

Cette formation s'adapte à votre rythme et peut être personnalisée pour les personnes en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement spécifique.

Vous aurez également accès à un espace personnel sécurisé, avec un identifiant et un mot de passe, où vous pourrez suivre votre progression, réviser et consulter les résultats de vos examens.

Comment composer sa formation loi Alur ?

La législation des professionnels immobiliers prévoit une obligation de formation de :

- 14 heures par an minimum
- 42 heures au cours de 3 années consécutives d'exercice de l'activité

Au cours des 3 années, il est obligatoire de suivre la formation **déontologie** et **non-discrimination à l'accès au logement**.

C'est pourquoi, nous vous proposons une formule de 7 heures incluant ces modules obligatoires pour rentrer dans le respect des exigences légales de la loi Alur.

N'hésitez pas à contacter nos conseillers pour vous aiguiller vers la composition idéale de votre formation !





Tarifs de la formation Alur

Le coût de base de la formation Loi Alur de 7 heures est de 59 €.

Nous sommes entièrement transparents sur notre politique tarifaire ! Sachez donc, dans le cas où la sélection des différents modules dépasse le volume horaire de la formule choisie, que chaque heure supplémentaire sera facturée au tarif horaire initial de 10 € / heure.

Modalités d'inscription et de paiement

La formation doit être achetée pour y avoir accès, ce qui permettra l'ouverture de votre espace personnel pour commencer à étudier.

De nombreuses solutions de financement sont à votre disposition pour régler en tout ou partie de votre formation Alur. N'hésitez pas à consulter notre [page d'aides au financement des formations](#) Courtag Academy et trouvez la solution qui vous correspond !

Démarrage et accès aux sessions de formation

La formation de la Loi Alur vous permet d'accéder de manière illimitée à nos modules.

Une fois que vous avez réussi tous vos examens et obtenu votre certificat ainsi que votre livret de stage, vous bénéficiez d'un mois supplémentaire d'accès à la formation pour réviser vos connaissances et consulter vos évaluations précédentes.



Aspects pratiques

Environnement technique

Pour suivre nos formations dans de bonnes conditions, il vous faudra avoir une certaine aisance avec un ordinateur, mais également savoir utiliser internet. Les apprenants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows ou Mac (messagerie, navigateur Web, bureautique...).

- Avoir un accès internet stable.
- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel (Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version))

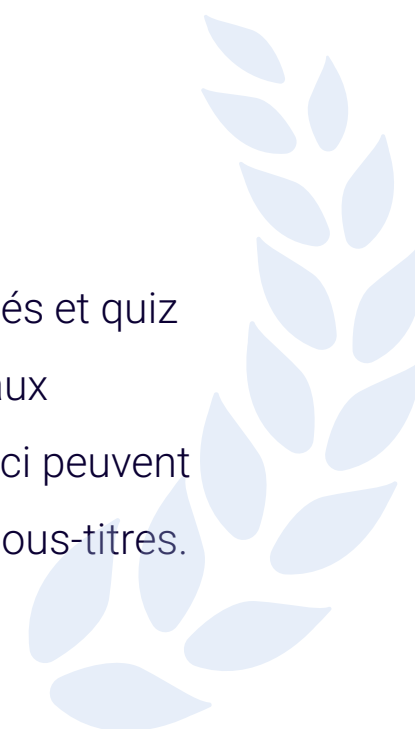
- Vous devrez permettre à votre navigateur l'utilisation des cookies sur notre site. Les formations étant chronométrées, ces derniers serviront notamment à enregistrer votre progression sur votre navigateur.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par courtage-academy.com, et ce, pendant toute la durée de la formation suivie.

Formation et accessibilité

Le contenu de nos formations, les fonctionnalités et quiz des différents modules sont tous accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes. Celles-ci peuvent également consulter nos vidéos grâce à leurs sous-titres.



Programme de la formation Loi Alur – 7 heures

Module 1 : Déontologie et RGPD (4 heures)

Partie 1 : Les conditions d'exercice de la profession

- Chapitre 1 : L'obligation de formation
- Chapitre 2 : L'obligation d'information
- Chapitre 3 : L'obligation de confidentialité
- Chapitre 4 : L'obligation de détenir un mandat
- Chapitre 5 : Le devoir de conseil
- Chapitre 6 : Les obligations de LCB-FT
- Chapitre 7 : Les obligations liées à la protection des données personnelles (RGPD)

Partie 2 : Le code de la déontologie

- Chapitre 1 : Le code de la déontologie
- Chapitre 2 : Les articles du code de la déontologie

Module 2 : L'encadrement de la profession par la loi Hoguet (3 heures)

- Chapitre 1 : La loi Hoguet et les modifications de la loi Alur
- Chapitre 2 : Le champ d'application de la loi Hoguet
- Chapitre 3 : Les instances professionnelles et disciplinaires

Module 3 : L'exercice de la profession d'agent immobilier (4 heures)

- Chapitre 1 : Les différentes catégories de professionnels de l'immobilier
- Chapitre 2 : La carte professionnelle
- Chapitre 3 : Les démarches et les formalités de début de l'exercice
- Chapitre 4 : L'habilitation des collaborateurs

Module 4 : La non-discrimination pour l'accès au logement (3 heures)

- Chapitre 1 : Qu'est-ce que la discrimination ?
- Chapitre 2 : La notion de la discrimination au logement
- Chapitre 3 : Empêcher la discrimination au logement

Module 5 – La fiscalité (8 heures)

Partie 1 : La défiscalisation

- Chapitre 1 : La définition de la défiscalisation
- Chapitre 2 : La défiscalisation financière
- Chapitre 3 : La défiscalisation immobilière

Partie 2 : Les différents statuts et régimes fiscaux

- Chapitre 1 : Le régime fiscal de la location nue
- Chapitre 2 : Le régime fiscal de la location meublée
- Chapitre 3 : Achat en nom propre, SCI ou SARL

Partie 3 : Les dispositifs de l'investissement locatif

- Chapitre 1 : Le dispositif Pinel et Pinel +
- Chapitre 2 : Le dispositif Pinel Outre-Mer
- Chapitre 3 : Le dispositif Malraux
- Chapitre 4 : Le dispositif Monuments Historiques
- Chapitre 5 : La loi Denormandie
- Chapitre 6 : Le dispositif Cosse ou Loc'Avantages
- Chapitre 7 : Le déficit foncier
- Chapitre 8 : Choisir sa défiscalisation immobilière
- Chapitre 9 : Financer son projet d'investissement en défiscalisation

Module 6 : Le logement social (5 heures)

- Chapitre 1 : Qu'est-ce qu'un logement social ?
- Chapitre 2 : Le marché du logement social en France
- Chapitre 3 : Les lois qui encadrent les logements sociaux en France
- Chapitre 4 : Les mesures de financement
- Chapitre 5 : La loi Élan

Module 7 : Le mandat immobilier et la connaissance du client (5 heures)

- Chapitre 1 : Les différentes formes de mandats
- Chapitre 2 : Les formalités du mandat
- Chapitre 3 : Les différents régimes matrimoniaux
- Chapitre 4 : Le registre des mandats
- Chapitre 5 : Les contrats conclus hors établissement

Module 8 : Le financement immobilier (7 heures)

- Chapitre 1 : Les caractéristiques d'un crédit immobilier
- Chapitre 2 : Les modalités de garantie des crédits et conditions de fonctionnement de la garantie
- Chapitre 3 : La connaissance des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non-emprunteur, dès la formation du contrat et en cours de son exécution
- Chapitre 4 : Les principaux prêts immobiliers

Module 9 : L'assurance de prêt (2 heures)

- Chapitre 1 : L'assurance de prêt, une garantie supplémentaire
- Chapitre 2 : Les garanties proposées
- Chapitre 3 : Le mécanisme AERAS en cas de risque de santé aggravé
- Chapitre 4 : Le droit à l'oubli

Module 10 : La notion de patrimoine (3 heures)

- Chapitre 1 : Les notions générales du patrimoine
- Chapitre 2 : Les composantes du patrimoine
- Chapitre 3 : Le patrimoine foncier et immobilier
- Chapitre 4 : Le patrimoine financier
- Chapitre 5 : Le patrimoine professionnel
- Chapitre 6 : La SCI et le patrimoine immobilier

Module 11 : Les régimes matrimoniaux et successoraux (4 heures)

Partie 1 : Les régimes matrimoniaux

- Chapitre 1 : Le patrimoine sur un plan juridique
- Chapitre 2 : Le démembrement de propriété
- Chapitre 3 : Le régime primaire obligatoire
- Chapitre 4 : La communauté réduite aux acquêts
- Chapitre 5 : La communauté d'acquêts aménagée
- Chapitre 6 : La communauté universelle
- Chapitre 7 : La séparation de bien
- Chapitre 8 : La participation aux acquêts
- Chapitre 9 : Le changement de régime matrimonial
- Chapitre 10 : Les caractéristiques du PACS
- Chapitre 11 : Les caractéristiques du concubinage
- Chapitre 12 : Les grands principes de la donation

Partie 2 : Les régimes successoraux

- Chapitre 1 : Les grands principes de la succession
- Chapitre 2 : Héritage par testament
- Chapitre 3 : Les principes de la dévolution légale
- Chapitre 4 : La dévolution légale avec conjoint
- Chapitre 5 : Le degré de parenté
- Chapitre 6 : Représentation
- Chapitre 7 : La fente successorale
- Chapitre 8 : Réserve et quotité disponible
- Chapitre 9 : Les conditions d'acceptation
- Chapitre 10 : Les droits de succession

Module 12 : Le viager (3 heures)

Partie 1 : Comprendre le viager

- Chapitre 1 : Qu'est-ce que le viager ?
- Chapitre 2 : Promesse de vente et contrat en viager
- Chapitre 3 : Définition de la rente viagère et du bouquet
- Chapitre 4 : Cadre légal et fiscalité du viager
- Chapitre 5 : La disposition de l'habitation

Partie 2 : Prix et clauses du viager

- Chapitre 1 : Barème et calcul de la rente viagère
- Chapitre 2 : Les clauses viagères

Partie 3 : Le choix du viager

- Chapitre 1 : Les avantages du viager
- Chapitre 2 : Les inconvénients du viager
- Chapitre 3 : Les démarches du viager

Module 13 : La copropriété (4 heures)

- Chapitre 1 : Le principe et le fonctionnement de la copropriété
- Chapitre 2 : Le cadre légal de la copropriété
- Chapitre 3 : Le principe du syndic de copropriété
- Chapitre 4 : La comptabilité de la copropriété
- Chapitre 5 : Les travaux en copropriété

Vos référents de formation



Responsable pédagogique

Christophe Probst

christophe@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Conseillère formation

Nelly Chanteloup

nelly@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Responsable technique

François Pache

formation@courtage-academy.com

04 72 60 62 50



Assistante administrative

Cindy Revallo

cindy.revallo@cyberpret.com

04 72 75 65 65

Certifications et financement



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie suivante :
action de formation



France Travail
(Ex pôle emploi)